

Motion de Marion Sobanek, Catherine Armand, Anne-Marie Nicolas, Pierre-Yves Favarger du groupe « Alternatives »

Déposée à la séance du 8 décembre 2016

Pour un rétablissement de l'arrêt « Chêne-Bougeries » de la ligne TPG no12

Considérant :

- La décision du DETA de supprimer l'arrêt « Chêne-Bougeries » de la ligne 12 dès le 11 décembre 2016,
- La décision prise d'entente entre les TPG et le Conseil administratif de la Ville de Chêne-Bougeries de fusionner les arrêts « Grange-Falquet » et « Chêne-Bougeries », moyennant un déplacement de l'arrêt devant la Mairie,
- Qu'il était convenu que la suppression de l'arrêt « Chêne-Bougeries » intervienne dès le début des travaux sur la route de Chêne, prévus au plus tôt en 2018,
- Que la suppression de l'arrêt « Chêne-Bougeries » supprime la liaison directe avec le bus 34, très fréquenté à certaines heures,
- Que le cheminement piéton nécessaire au transbordement entre l'arrêt « Chêne-Bougeries » de la ligne 34 et l'arrêt « Grange-Falquet » de la ligne 12 est à ce jour peu adapté aux personnes à mobilité réduite,
- Que les TPG eux-mêmes ont déconseillé au DETA la suppression de cet arrêt,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Obtenir un calendrier précis des travaux prévus sur la route de Chêne,
- Prévoir des mesures transitoires diminuant significativement les désagréments pour les usagers de cet arrêt.
- Renégocier avec le DETA le rétablissement provisoire de cet arrêt en attendant de créer au plus vite un arrêt provisoire devant la mairie, et ce jusqu'au début effectif des travaux sur la route de Chêne.

Signature(s)